## REPUBLIQUE FRANCAISE

## Syndicat des Communes du Littoral Varois

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION EN VISIOCONFERENCE DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le seize mars à dix heures, les membres du Syndicat des Communes du Littoral Varois se sont réunis en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée le 5 mars 2021 par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-12, 3ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Communes présentes (25): BANDOL, BORMES LES MIMOSAS, CARQUEIRANNE, CAVALAIRE SUR MER, COGOLIN, FREJUS, GASSIN, GRIMAUD, HYERES, LA CROIX VALMER, LA GARDE, LE LAVANDOU, LE PRADET, LE RAYOL CANADEL, LA LONDE LES MAURES, LA SEYNE SUR MER, LA VALETTE DU VAR, RAMATUELLE, ROQUEBRUNE SUR ARGENS, SAINT MANDRIER, SAINT RAPHAEL, SAINT TROPEZ, SAINT CYR SUR MER, SAINTE MAXIME, SANARY SUR MER.

Communes absentes (3): COLLOBRIERES, SIX-FOURS-LES-PLAGES et TOULON.

Représentant du Département : M. Guillaume DECARD.

<u>Absente excusée :</u> Mme Françoise DUMONT, représentante du Département du Var / Sénatrice du Var.

Monsieur le Président remercie les Maires et les membres titulaires présents à cette visioconférence. Compte-tenu des contraintes sanitaires, cette réunion remplace celle prévue sur la commune de Saint-Cyr-sur-Mer.

Monsieur le Président intervient avant de laisser la parole aux élu(e)s du SCLV: "Les plagistes commencent à remonter leurs exploitations, les plages sont libres d'accès .... Autant de points qui seront évoqués lors de cette réunion. Nous devons nous concerter sur la prochaine saison estivale. Faut-il contrôler l'accès aux plages ? Permettre aux exploitants de proposer la vente à emporter ? Nous devons trouver une voie unique et commune".

Monsieur le Président propose un tour de table afin de recueillir les avis de chacun pour constituer une force de propositions auprès du Préfet du Var.

<u>Commune de Saint-Cyr-Sur-Mer</u>, représentée par son Maire M. Philippe BARTHELEMY et son adjointe Madame Anne-Laure BEAUDOUIN.

"La commune de Saint-Cyr-Sur-Mer a proposé durant la saison 2020 une ouverture de ses plages en mode statique et dynamique. Malgré les contrôles, il n'était pas évident de faire respecter cette réglementation du fait de notre proximité avec la ville de Marseille.

Pour 2021, nous songeons à proposer autre chose. Pas de plage interdite malgré la forte affluence attendue. La vraie question est de savoir comment gérer les plages dans les semaines qui vont arriver ? "

Commune de Cogolin, représentée par son Maire, M. Marc Etienne LANSADE.

"Nous avons pris des mesures sur nos plages depuis plus d'un an. Pour la saison 2021 le bon sens prime et nous favoriserons les sorties en plein air afin que les personnes puissent sortir et profiter des plages. En somme, je suis pour la liberté d'accès aux plages sans contrôle".

Commune de Ramatuelle, représentée par son Maire M. Roland BRUNO

"Je souhaite que les personnes puissent fréquenter nos plages sans contrainte.

En ce qui concerne la restauration, nous sommes soumis à des contraintes sanitaires obligatoires.

Je pense que la prise de repas sur les matelas/parasols est plus compliquées. Nous pouvons ouvrir nos restaurants sous forme de traiteur".

Commune du Rayol-Canadel-Sur-Mer, représentée par son Maire, M. Jean PLENAT

Monsieur le Maire attire l'attention des Maires et des élu(e)s du SCLV. "Il faut faire extrêmement attention à l'argumentaire que nous allons transmettre au Préfet du Var. Les plages publiques doivent être ouvertes à tous, tout comme les plages privées. La dérogation de la règle des 20% n'a pas été vraiment applaudie. Il n'existe pas à ce jour de dérogation pour déborder sur la plage publique. La distanciation physique est passée de 1 à 2 mètres.

Je préconise également une révision des redevances pour aider les exploitants de plage ».

Commune de Carqueiranne, représentée par son Maire, M. Arnaud LATIL

"Nous avons de petites plages sur la commune de Carqueiranne. Je suis favorable à une ouverture des plages sans restriction. Le virus va s'estomper avec les beaux jours. Je ne suis pas inquiet pour la saison estivale mais les mesures prises par le Gouvernement ont un impact indéniable sur l'activité économique de la ville".

Commune de La Londe les Maures, représentée par son Maire, M. François DE CANSON

"Il faut laisser les plages ouvertes sans restriction. L'économie touristique va redémarrer. Nous allons continuer à vacciner et d'ici fin mai, nous aurons une meilleure visibilité".

Commune de la Croix-Valmer, représentée par son Maire, M. Bernard JOBERT

"Nous sommes favorables à une totale liberté d'accès sur les plages. Nous proposons la vente à emporter. Déjeuner sur les matelas nous semble compliqué".

<u>Commune de Grimaud</u>, représentée par Madame Viviane BERTHELOT, membre titulaire du SCLV

"Nous sommes favorables à l'ouverture des plages et à une liberté totale. Nous sommes également favorables à une reprise de l'activité économique avec la mise en place de la vente à emporter".

Commune de Sainte-Maxime, représentée par son Maire, M. Vincent MORISSE

"2020 a été une saison d'expérience. Nous sommes favorables à une liberté totale d'accès à nos plages. Le bon sens primera et nous éviterons de retomber dans les protocoles successifs".

Commune de Bormes les Mimosas, représentée par son Maire, M. François ARIZZI

"Je suis favorable à une ouverture des plages sans restriction. La campagne de vaccination a commencé et devrait perdurer. La restauration sur les matelas me semble compliquée. Je suis favorable à la vente à emporter".

Commune de Cavalaire sur Mer, représentée par son Maire, M. Philippe LEONELLI

"La saison 2020 a été bonne. Je ne suis pas favorable à une réglementation des plages cette année. Je suis pour la liberté d'accès sur les plages. Cependant, il sera difficile pour la Police Municipale de surveiller le port du masque en ville et sur les plages".

Commune de Saint-Tropez, représentée par M. Christopher LEROY, membre titulaire du SCLV

"Nous avons quatre plages privées sur Saint-Tropez qui proposent de l'emporter. La saison 2020 a été bonne. Nous espérons qu'il en sera de même pour 2021".

Commune de Saint-Raphaël, représentée par M. Michel KAIDOMAR, membre titulaire du SCLV

Monsieur Michel KAIDOMAR intervient suite à une question posée par Madame Anne-Laure BEAUDOIN : "que pensez-vous du port du masque sur le littoral ?".

"Nous avons assez de recul pour savoir comment les personnes se contaminent. En favorisant le plein air et le respect des distanciations physiques, il y aura peu de contaminations".

Intervention de M. Guillaume DECARD, représentant du Conseil Départemental du Var

"Nous allons tous dans la même direction. Il ne faut pas ajouter de dispositif supplémentaire. Il convient de respecter les protocoles mis en place et de favoriser le libre accès aux plages".

Commune de Bandol, représentée par son Maire, M. Jean-Paul JOSEPH

"Nous sommes d'accord avec les idées de chacun. Nous sommes dotés de 8 petites plages. Tout s'est bien passé l'année dernière avec l'instauration d'une surveillance sur nos plages par la Police Municipale".

Monsieur Renaud MUSELIER, Président de la Région Sud, a déclaré lors d'un interview la possibilité d'un confinement dès le week-end prochain.

<u>Intervention de M. François DE CANSON</u>: "J'ai eu M. MUSELIER au téléphone. Si nous devons être confinés le week-end prochain, il faut que cette décision apporte quelque chose. Nous devons être opérationnels au plus vite. Attention à la communication que nous allons faire, soyons cohérents".

## Questions diverses:

<u>Intervention de Madame Anne-Laure BEAUDOIN</u>: "le bon sens doit toujours l'emporter. Nous sommes à proximité de Marseille et nous accueillons sur nos plages un monde considérable. J'attire votre attention sur la vente à emporter. Elle risque de générer des déchets importants sur nos plages. Nous devons être très actifs et attentifs à notre environnement".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.



Le Président du SCLV

M. Gil BERNARDI